

Neutralité carbone : la France lance une déclaration commune internationale pour l'aviation

Transport | 04 février 2022 | [Félix Gouty](#) | [Actu-Environnement.com](#)

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/aviation-neutralite-carbone-declaration-commune-internationale-france-39055.php4#xtor=ES-6>

Ce vendredi 4 février, lors du Sommet de l'aviation organisé par la présidence française de l'Union européenne, le ministre délégué aux Transports, Jean-Baptiste Djebbari, a présenté ce qu'il surnomme « *la [Déclaration de Toulouse](#)* ». Il s'agit d'un engagement commun à dimension internationale, réunissant des acteurs publics et privés du secteur [aéronautique](#), pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Déjà discuté en 2019, lors de la dernière [assemblée triennale de l'Organisation de l'aviation civile internationale](#) (OACI), « *c'est un acte ambitieux et inédit* », affirme pourtant le ministre.

La liste actuelle de signataires se compose de 146 entreprises et associations privées, telles que Safran, Airbus ou Shell, et de 42 États, dont les 27 États membres de l'Union européenne et huit autres pays rattachés à la Conférence européenne de l'aviation civile (Ceac). Le Canada, le Maroc, les États-Unis ou encore la Géorgie font également partie des signataires. « *Il reste un travail de conviction à mener, un plus large consensus international à trouver* », concède Jean-Baptiste Djebbari, tout en précisant être déjà en discussion avec le Brésil, l'Inde ou encore l'Afrique du Sud. Si elle affirme une intention commune de décarbonation du secteur, la Déclaration de Toulouse n'engage cependant à aucune action concrète de la part des signataires. Cela étant, elle appelle bien ces derniers à mobiliser « *tous les partenaires du monde entier pour travailler ensemble à l'adoption d'un objectif ambitieux à long terme* » de neutralité carbone, formellement, lors de la prochaine assemblée de l'OACI, en septembre prochain.

« *Concrètement, le Sommet de l'aviation et sa déclaration font l'impasse sur la solution indispensable pour réduire les émissions du secteur dès maintenant et à un niveau cohérent avec l'objectif 1,5°C [de l'Accord de Paris] : la limitation du trafic aérien*, commente Sarah Fayolle, chargée de campagne transports à Greenpeace France, dans un communiqué. *En préférant se cacher derrière des fausses solutions, comme l'avion vert ou la compensation carbone, les "responsables" politiques et économiques ont fait de ce sommet une énième opération de diversion et de greenwashing.* » Concernant l'orientation des engagements de la Déclaration de Toulouse, Jean-Baptiste Djebbari a, en effet, pris l'exemple des dispositions du « [plan aéro](#) ». Lancé en juin 2020, il consacre 1,5 milliard d'euros sur trois ans au [développement de carburants alternatifs](#) au kérosène et au déploiement, à horizon 2035, de la nouvelle génération d'avions « *sobres en carbone* ».

© Tous droits réservés Actu-Environnement *Reproduction interdite sauf [accord de l'Éditeur](#) ou [établissement d'un lien préformaté](#) [39055] / [utilisation du flux d'actualité](#).*